

Nombre de membres du Bureau :
- en exercice : 21
- membres présents : 13
- suffrages exprimés : 13
- pour : 13

DÉLIBÉRATION n° B2025/083

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 mai, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Alain PIASER a été désigné secrétaire de séance.

Présents : Bernard PLANO, Alain PIASER, Joëlle ABADIE, Valérie DUPLAN, Roger LACOME, Ludovic PONTICO, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Albert BEGUE, Christiane ROTGE, Laurent LAGES, Francis ESCUDE et Didier FAVARO.

Absents excusés : Philippe SOLAZ, Catherine CORREGE, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, André RECURT, Maurice LOUDET, Jean-Bernard COLOMES et Martine LABAT.

Objet : Ressources humaines – Modification du tableau des effectifs non permanents 2025

Vu la délibération n°B2025/017 du Bureau adoptant la grille des emplois non permanents pour l'année 2025,

Considérant le recrutement décalé du poste permanent de guide et animateur touristique au Gouffre d'Esparros,

Il est proposé de modifier la grille des emplois non permanents en ajoutant un mois supplémentaire aux emplois de guide animateur touristique pour les sites du Gouffre d'Esparros et Espace préhistoire de Labastide.

Au budget 2025, il a été prévu le recrutement de deux emplois saisonniers de 6 mois au sein des services techniques pour le renfort durant la saison estivale (pour l'entretien des espaces verts).

Cependant, seuls 10 mois de contrat ont été créés par délibération. Il est proposé de modifier la délibération n°B2025/017 en ajoutant 2 mois supplémentaires sur ces emplois.

Service	Grade	Emploi	Cat.	Postes	Temps	Durée	Durée (modification)	Motif de recrutement
Gouffre d'Esparros et Espace préhistoire de Labastide	Adjoint du patrimoine	Guide animateur touristique	C	≥11 postes	Temps complet	29 mois maximum	30 mois maximum	Accroissement temporaire ou saisonnier
Service	Grade	Emploi	Cat.	Postes	Temps	Durée	Durée (modification)	Motif de recrutement
Service technique	Adjoint technique	Agent technique polyvalent	C	2	Temps complet	10 mois	12 mois	Accroissement saisonnier

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20250527-2025-083B-DE
Date de télétransmission : 11/06/2025
Date de réception préfecture : 11/06/2025

LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE

- D'adopter la modification de la grille des emplois non permanents 2025 pour les sites touristiques (Gouffre d'Esparros et Espace préhistoire de Labastide) et le service technique comme présenté ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Président à pourvoir les emplois correspondants.

DIT

- Que les crédits nécessaires à la rémunération des agents sont inscrits au budget principal, au chapitre 012.

Le Président
Bernard PLANO



Le secrétaire de séance
Alain PIASER



Publiée le

11 JUIN 2025

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20250527-2025-083B-DE
Date de télétransmission : 11/06/2025
Date de réception préfecture : 11/06/2025